

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 5 février 2024

CD20240205_47
id. 4928

Le 5 février 2024 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme DELCHER (pouvoir à M. LOPEZ), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), M. VAISSIÈRES (pouvoir à Mme SARDEING).

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

GESTION DE LA DETTE

Par délibération de l'Assemblée départementale du 15 juillet 2021, le Conseil départemental a donné délégation à Monsieur le Président, pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à leur gestion, y compris les opérations de

couverture des risques de taux et de change et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

Conformément à l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président informe l'Assemblée départementale des opérations réalisées durant l'exercice budgétaire 2023.

I – bilan de l'exercice 2023

Lors du vote du budget primitif 2023, le Département a fixé à 15 000 000 € le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements.

L'emprunt constitue une ressource « externe » permettant d'augmenter la capacité d'investissement d'une collectivité locale.

Selon la procédure de « globalisation » instituée en 1976, une négociation annuelle de l'enveloppe pour financer l'ensemble du programme d'équipement est pratiquée.

Au regard de la trésorerie moyenne du Département, l'emprunt 2023 n'a pas été mobilisé. Toutefois, une consultation a été lancée par le Département auprès de plusieurs organismes bancaires afin de mobiliser l'emprunt voté en 2023, sur l'année 2024.

Un emprunt de 11 000 000 € a été contracté auprès de la Banque Postale, à taux fixe de 3,87 %, trimestriel sur une durée de 15 ans et 1 mois, avec le versement des fonds au 11 janvier 2024.

Un emprunt de 4 000 000 € a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne, au taux du livret A + marge de 0,60 %, trimestriel sur une durée de 15 ans, avec le versement des fonds au premier trimestre 2024.

Pour rappel, l'arrêté ministériel du 28 juillet 2023 fixe le taux du livret A à 3 % du 1^{er} août 2023 au 1^{er} janvier 2025.

II - La dette

1 - budget principal

La situation de la dette concernant le budget principal est la suivante :

- Encours dette propre : 163 438 593,51 €
- Encours de la dette du partenariat : 12 458 544,00 €
public-privé
- Encours de la dette au : 175 897 137,51 €
31 décembre 2023
- Capacité de désendettement : 6 ans 4 mois
- Ratio encours dette nette/population : 651,49 €
- Ratio niveau d'endettement net : 51,07 %
- risque financier : 6,61 %

a) l'annuité 2023 se répartit ainsi :

	Dette propre	Partenariat public-privé	Total
- capital :	17 274 621,42 €	631 430,40 €	17 906 051,82 €
- intérêts :	<u>4 160 293,25 €</u>	<u>729 993,60 €</u>	<u>4 890 286,85 €</u>
	21 434 914,67 €	1 361 424,00 €	22 796 338,67 €

b) la structure de la dette :

	Capital restant dû au 31 décembre 2023	Taux	Année dernière échéance
Crédit Agricole (7 prêts)	46 040 652,22 €	compris entre 0,83 % et 2,90 %	entre 2026 et 2040
Caisse Française de Financement Local (12 prêts)	80 697 856,29 €	compris entre 0,66 % et 4,62 %	entre 2024 et 2042
Caisse d'Épargne (7 prêts)	6 627 681,58 €	compris entre 3,04 % et 4,49 %	entre 2024 et 2030
Société Générale (5 prêts)	16 725 576,57 €	compris entre 0,62 % et 4,48 %	entre 2025 et 2039
Banque Populaire Occitane (5 prêts)	7 155 084,25 €	compris entre 1,50 % et 2,40 %	entre 2025 et 2037
Crédit Coopératif (1 prêt)	2 914 466,37 €	1,40 %	2037
Caisse des Dépôts et Consignations (1 prêt)	334 199,73 €	4,51 %	2027
Crédit Foncier (1 prêt)	1 013 053,95 €	4,74 %	2027
Crédit Mutuel (1 prêt)	1 930 022,55 €	1,85 %	2035
Contrat partenariat public-privé Pont de Verdun-sur-Garonne	12 458 544,00 €	5,50 %	2037

2 - la dette de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne

La dette comporte 100 % de prêts à taux fixe avec un taux moyen de 2,74 % pour un encours au 31 décembre 2023 de 1 845 911,73 € et une durée résiduelle moyenne de 8 ans et 9 mois.

Organismes bancaires	Capital restant dû au 31 décembre 2023	Taux	Année dernière échéance
Caisse Française de Financement Local (3 prêts)	517 489,95 €	compris entre 1,55 % et 3,99 %	entre 2029 et 2039
Crédit Agricole (4 prêts)	280 800,62 €	Compris entre 0,90 % et 1,75 %	entre 2024 et 2037
Caisse d'Épargne (2 prêts)	550 794,29 €	compris entre 3,95 % et 4,19 %	entre 2027 et 2028
C.D.C. (1 prêt)	5 539,02 €	4,42 %	2024
Banque Populaire (1 prêt)	142 342,69 €	2,40 %	2026
Crédit Coopératif (1 prêt)	348 945,16 €	1,40 %	2038

3 - la dette du centre départemental de l'enfance et de la famille

La dette comporte deux prêts pour un encours au 31 décembre 2023 de 1 562 933,71 € et une durée résiduelle de 14 ans et 11 mois.

Organismes bancaires	Capital restant dû au 31 décembre 2023	Taux	Année dernière échéance
Crédit Coopératif (1 prêt)	775 433,71 €	1,40	2038
Société Générale (1 prêt)	787 500,00 €	0,62	2039

III – Classification des prêts selon la « Charte Gissler »

Il est rappelé les principes de la charte Gissler qui, outre l'engagement des banques de ne plus proposer aux collectivités locales de prêts à risques, prévoit, dans un souci de transparence et de comparaison des offres, que les produits soient classés en fonction des risques supportés par les collectivités.

Ce classement va de l'indice le moins risqué (1A) au plus risqué (6F). En contrepartie, les collectivités locales se sont engagées à communiquer, chaque année, à l'Assemblée délibérante la situation de leur dette.

Focus sur les produits structurés : Il s'agit de 2 emprunts avec un encours global de 6 983 179,21 €, gérés par la Caisse française de financement local (ex DEXIA). Ils sont issus de nombreux réaménagements réalisés, dans le cadre d'une gestion active de la dette et ont permis de bénéficier de taux plus intéressants que les taux fixes proposés au moment de leur négociation.

Depuis 2006, tous les emprunts négociés pour financer les investissements du Département sont classés en A1 dans la charte Gissler.

Au global, la classification des emprunts de la collectivité selon la typologie de la charte Gissler est la suivante :

Catégorie	Nombre d'emprunts	Encours
Catégorie 1 A (taux fixe simple ou taux variable simple)	39	168 913 958,30
Catégorie 1 B (barrière simple)	1	2 403 725,12
Catégorie 1 C (taux fixe avec option d'échange contre un taux variable)	0	0,00
Catégorie 1 D (taux multiplicateur jusqu'à 3)	0	0,00
Catégorie 1 E (taux multiplicateur jusqu'à 5)	1	4 579 454,09
Catégorie 3 E (taux multiplicateur jusqu'à 5 et écart d'indices zone euro)	0	0,00
Catégorie 4 E (taux multiplicateur jusqu'à 5 et indice hors zone euro)	0	0,00

L'encours est constitué de :

- 38 emprunts à taux fixe ou taux variable simple,
- 2 emprunts structurés,
- et le partenariat public-privé.

IV – Prévisions pour l'exercice 2024

1°) budget principal

Concernant la gestion 2024, il est proposé, afin de financer les investissements départementaux, de recourir à l'emprunt pour un montant global de 18 000 000 € maximum.

Ce volume d'emprunt permettra, en partie, de financer les dépenses de voirie, de travaux dans les collèges, les gymnases et les bâtiments administratifs.

Le montant prévisionnel de l'annuité de la dette est :

	Dette propre	Partenariat public-privé	Total
- capital :	18 070 575,29 €	663 313,20 €	18 733 888,49 €
- intérêts :	<u>4 134 529,35 €</u>	<u>698 110,80 €</u>	<u>4 832 640,15 €</u>
	22 205 104,64 €	1 361 424,00 €	23 566 528,64 €

2°) base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne

Au titre de cette année, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette sera de 397 626,26 € avec une répartition de remboursement de :

- 347 746,61 € en capital,
- 49 879,65 € en intérêts.

3°) centre départemental de l'enfance et de la famille

Au titre de cette année, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette sera de 112 518,64 € avec une répartition de remboursement de :

- 96 817,10 € en capital,
- 15 701,54 € en intérêts.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président n°CD20240205_47R,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3211-2,

Vu la délibération du conseil départemental du 15 juillet 2021 relative à la délégation à l'exécutif en matière de réalisation et de gestion des emprunts et des lignes de trésorerie,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Donne acte de la communication du compte rendu des opérations de gestion de la dette au titre de l'année 2023, telle que détaillée supra ;
- Autorise Monsieur le Président à réaliser une valeur d'emprunt de 18 000 000 € maximum pour financer les investissements de 2024 sur le budget principal.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024 Reçu en préfecture le 16/02/2024 Publié le 16/02/24 ID : 082-228200010-20240205-5966-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL